



Autorisation de gérance après liquidation

Par **milord24**, le **04/04/2016** à **17:28**

Bonjour,

Nous avons créer notre entreprise en 2014.

Notre SARL va être en liquidation judiciaire, nous nous sommes portés caution solidaire moi et mon co-gérant du prêt à la banque, nous sommes dans l'incapacité financière de rembourser ce prêt.

Nous ce que nous souhaitons c'est d'avoir la possibilité de repartir sur une autre affaire et gérer pour que l'on puisse rembourser notre prêt, car à nos âges d'avoir du travail cela va être difficile. Que pouvons nous faire et devons nous faire pour obtenir l'autorisation de repartir sur une gérance.

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.